DELIBERATION N° 2007/11-03 - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'une adaptation du tableau des effectifs apparaît indispensable afin de permettre deux recrutements dans le service école/cantine.

Suite au départ en retraite d'un Adjoint Technique, et vu le tableau des effectifs annexé au budget, faisant état d'un deuxième poste d'Adjoint Technique vacant, il propose de modifier ces deux postes d'Adjoint Technique à temps complet en poste d'Adjoint Technique à temps non complet, pour permettre de recruter deux agents non titulaires de remplacement en poste dans la Commune depuis 2005.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 13 novembre 2007,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
 - en modifiant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}), à compter du 1^{er} janvier 2008
 - en modifiant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (22/35^{ème}), à compter du 1^{er} Janvier 2008
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2008.